AVGVSTO, HÆRETICO RVM VSQVE REBELLIVM DOMITORE JVSTISSIMO, REFVSA ANNA III REGINA SVB EJVSDEM MARIÆ SVSCEPTRICE AVSPICATISSIMA, P. RECORDON FAB. 1622. LVGDVNENSE DECVS, INSIGNIVS ORBIS FANVM, RELIQVIIS DIVVM, PIETATE, PATRONIS, NOBILITATE, CHORO, GALLIS PRIMATIBVS, ARIS ANTIQVIS, SEJET HAC PRIMA CAMPANA PRINCIPE PRAESTAT.

—Plusieurs journaux de notre ville s'occupent d'un projet qui aurait pour but d'unir le plateau de la Croix-Rousse, les quartiers des Chartreux et des Colinettes avec le côteau de Fourvières au moyen d'un pont suspendu qui dépasserait en élévation et en hardiesse toutes les constructions connues en ce genre.

L'emplacement sur lequel on a jeté les yeux pour l'établissement de cette voie de communication est situé dans la partie du lit de la Saône la plus resserrée par les rochers à pic qui dominent l'une et l'autre rive, c'est-à-dire, aux environs de l'Homme-de-la-Roche, où ils ne sont distants que d'environ 200 mètres.

Un premier pont, dans des proportions et au niveau ordinaire, serait jeté d'un quai à l'autre pour desservir les quartiers bas correspondants à ses débouchés. L'autre pont serait établi au dessus de celui-ci, et les chaînes seraient portées par des massifs construits de chaque côté sur la base granitique des deux coteaux, entre lesquels il devrait établir une communication. Au moyen de ces massifs, le tablier serait porté à un niveau plus élevé que celui de la crête des rochers et presque égal à celui du coteau des Chartreux, auquel il aboutirait par un chemin qui passerait à côté de l'église de ce nom. Il serait divisé en trois travées à grandes dimensions, l'une centrale et les deux autres latérales. Deux escaliers en spirale pourraient, en outre, être menagés sur chaque rive et permettraient aux piétons de s'élever à la hauteur de cette voie de communication. Un chemin à lacet, sur le flanc du côteau de Fourvières, conduirait de l'entrée du pont de ce côté aux points les plus élevés de cette localité.

Si nous sommes bien informés, la pensée de ce projet qui ne manque point de hardiesse et que nous croyons fort réalisable, appartiendrait à M. Louis Bonnardet, à qui nous devons la construction du pont de la Caille.

On nous assure qu'une commission a été instituée à cet effet et que les membres qui la composent se sont déjà réunis plusieurs fois. Ce projet, nous